

Motion

Vignettes de parcage pour les habitants de la Vieille Ville

Les habitants de la vieille ville ne possèdent ni places de parc, ni garages pour parquer leur voiture comme c'est le cas pour les habitants des autres quartiers de la ville.

Il faut bien qu'ils mettent leur voiture quelque part. Comme les places de parcage en vieille ville sont toutes réglementées, la commune a donné la possibilité aux habitants de ce quartier de payer à l'année une autorisation de parcage en dehors des murs. Cette autorisation pour une année coûte 157.- fr. Il y a quelques années les habitants recevaient de la police une simple carte indiquant le no de la plaque de leur véhicule qui prouvait que le propriétaire avait bien payé son dû. Lors de parcages, le propriétaire plaçait cette carte sur son pare-brise. Et voilà c'était tout simple.

Les habitants peuvent parquer leur véhicule à la Place de l'Etang, au Marché aux chevaux ou à la Place Monsieur, ceci afin de préserver les places de parc pour les clients des commerces de la vieille ville.

Maintenant ce sont les nouvelles boîtes de parcage dont j'ai parlé au Conseil de ville du 14 avril, qui font foi. Mais les habitants doivent obligatoirement donner leur no de compte en banque pour obtenir cette boîte. C'est vraiment un peu compliqué.

Je propose donc que la police municipale ^{vende} ~~donne~~ comme par le passé une **simple carte** ou **une vignette** aux habitants de la vieille ville, qui prouvera que le propriétaire du véhicule parké a le droit de laisser sa voiture sur les parkings autour de la vieille ville. Libre aux habitants qui désirent tout de même une boîte de parcage d'en demander une à la police locale.

Groupe CS-POP

Marie-Claire Grimm

